

Désignation de l'entreprise		SARL ABM - AGENCEMENT BOIS MENUISERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		21 Bis impasse Frédéric Fays 69100 VILLEURBANNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 1 5 4 5 5 0 0 0 0 2 5		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2024	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé		(I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 495	AG	3 495	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	219 053	AS	136 868	
		Autres immobilisations corporelles	AT	353 818	AU	240 098	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	411	CV	411	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	99 830	BE	99 830	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	10 684	BI	10 684	
	TOTAL (II)		BJ	687 293	BK	380 462	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	41 211	BM	41 211	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	77 348	BY	8 518	
		Autres créances (3)	BZ	23 572	CA	23 572	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	2 992	CE	2 992	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	144 020	CG	144 020		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	39 275	CI	39 275		
	TOTAL (III)	CJ	328 421	CK	8 518		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 015 714	IA	388 981		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL ABM - AGENCEMENT BOIS MENUISERIE		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 626 ...)		DA	7 626
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	350 729
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(32 715)
	Subventions d'investissement		DJ	18 917
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	345 319
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	105 566
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	34 456
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	106 895
	Dettes fiscales et sociales		DY	34 330
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	163
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	281 413	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	626 732	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
			ID	
			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	219 030
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	222	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABM - AGENCEMENT BOIS MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 626 733 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 32 716 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 496			3 496
Immobilisations incorporelles	3 496			3 496
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	193 559	35 857	10 362	219 054
- Installations générales, agencements aménagements divers	147 521			147 521
- Matériel de transport	204 807		11 760	193 047
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 660	591		13 251
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	558 547	36 448	22 122	572 872
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	412			412
- Autres titres immobilisés	99 830			99 830
- Prêts et autres immobilisations financières	10 261	423		10 684
Immobilisations financières	110 503	423		110 926
ACTIF IMMOBILISE	672 545	36 871	22 122	687 293

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		36 448	423	36 871
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		36 448	423	36 871
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		22 122		22 122
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		22 122		22 122

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 496			3 496
Immobilisations incorporelles	3 496			3 496
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	127 205	20 026	10 362	136 869
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 174	10 205		74 380
- Matériel de transport	146 039	20 521	11 760	154 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 110	809		10 919
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	347 528	51 561	22 122	376 967
ACTIF IMMOBILISE	351 024	51 561	22 122	380 463

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 150 881 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 684		10 684
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 349	77 349	
Autres	23 572	23 572	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	39 276	39 276	
Total	150 881	140 197	10 684
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	39
Total	39

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 626,00 euros décomposé en 7 626 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	39 276		
Total	39 276		

A.B.M. – AGENCEMENT BOIS MENUISERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.626 euros
Siège social : 21 B Impasse Frédéric Fays – 69100 VILLEURBANNE

421 545 500 R.C.S. LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025

Proposition d'affectation :

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à -32.715,86 euros, comme suit :

- la somme de -32.715,86 €
Au compte « *Autres Réserves* »,
Qui se trouvera ainsi ramené de 350.729,04 € à 318.013,18 €.

Afin de se conformer aux dispositions de 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Décision d'affectation du résultat :

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par l'assemblée générale.

Fait à VILLEURBANNE, le 30 juin 2025,

LA GERANCE



A.B.M. – AGENCEMENT BOIS MENUISERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.626 euros
Siège social : 21 B Impasse Frédéric Fays – 69100 VILLEURBANNE

421 545 500 R.C.S. LYON

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025**

**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

(EXTRAIT : AFFECTATION DU RESULTAT)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à -32.715,86 euros, comme suit :

- la somme de -32.715,86 €
Au compte « *Autres Réserves* »,
Qui se trouvera ainsi ramené de 350.729,04 € à 318.013,18 €.

Afin de se conformer aux dispositions de 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME LA GERANCE'.